



2019

DÉBAT ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
1 – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE.....	3
1. La situation globale.....	3
- Zone euro : le ralentissement s'accroît fin 2018.....	3
- Zone euro : normalisation très graduelle de la politique monétaire.....	4
- France : rebond temporaire de la croissance attendu en 2019.....	4
- France : maintien des bonnes conditions de crédits.....	5
- France : une consolidation budgétaire retardée.....	5
2. Dégradation du déficit public et de la dette publique.....	5
- Le déficit public.....	5
- La dette publique.....	6
2 – RAPPEL DES OBJECTIFS DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES.....	7
1. Baisser de plus de 3 points de PIB la dépense publique.....	8
2. Diminuer d'1 point les taux de prélèvements obligatoires.....	8
3. Diminuer de 5 points de PIB la dette publique française.....	8
3 – LOI DE FINANCE INITIALE 2019, LES PRINCIPALES MESURES.....	9
1. Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans la LFI 2019.....	9
2. Les concours financiers de l'Etat (48,6 milliards €) : une quasi stabilité.....	9
3. Un niveau de DGF stabilisé en 2019.....	10
4. Variable d'ajustement : une baisse limitée en 2019.....	10
5. Réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre.....	10
6. Mesures de soutien à l'investissement local du bloc communal.....	10
7. Péréquation horizontale : hausse du plafond de contribution au FPIC.....	11
8. Aménagement des règles d'évaluation : valeur locative des locaux industriels.....	11
9. Revalorisation des bases de fiscalité directe locale.....	11
10. Fonds de compensation à la TVA.....	12
11. Politique progressive de dégrèvement de la Taxe d'Habitation.....	12
12. Prolongation des dispositions relatives à la demi-part des veuves.....	12
4 – POINT SUR L'ANNÉE 2018	
1. 2018, en matière de politique d'aménagement du territoire.....	13
2. 2018, en matière de développement économique.....	14
3. 2018, en matière d'environnement.....	14
4. 2018, en matière de service à la population	15
5. 2018, en matière de fonctionnement interne	

5 – POINT SUR LA FISCALITE DE LA CCSA.....	16
1. Revalorisation mécanique annuelle des bases d'imposition.....	16
2. Baisse de la CVAE.....	16
3. Compensation de la perte de CET (Société DUC à Chailley).....	17
4. Fonds de péréquation – situation.....	17
5. Taux des taxes d'habitation par communes de la CCSA.....	18
6. Taux des taxes foncières par communes de la CCSA.....	18
6 - SANTÉ FINANCIERE DE LA CCSA.....	19
1. Exécution budgétaire.....	19
Les recettes de fonctionnement.....	19
Les dépenses de fonctionnement.....	20
Les recettes d'investissement.....	21
Les dépenses d'investissement.....	22
2. Analyse financière.....	23
3. Budget SPANC 2018 – résultats comptables.....	24
4. Budget ZAE 2018 – résultats comptables.....	25
5. Budget Port 2018 – résultats comptables.....	26
6. Les commentaires	27
7 – PERSPECTIVE 2019.....	28
1. En matière de politique d'aménagement du territoire.....	28
2. En matière de développement économique.....	28
3. En matière d'environnement.....	29
4. En matière de service à la population.....	29
8 – BUDGET PREVISIONNEL 2019.....	30
1. Budget principal de fonctionnement.....	30
2. Budget principal d'investissement.....	30
3. Budget SPANC.....	31
4. Budget ZAE.....	31
5. Budget Port.....	30
6. Commentaires.....	31
9 – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	32
10 – CONCLUSION.....	32

INTRODUCTION

Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le Conseil Communautaire, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, article renforcé par l'article 107 de la Loi NOTREe n°2015-991 du 7 août 2015, doit se réunir dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget primitif afin de débattre sur les orientations générales de ce budget.

Le DOB permet de rendre compte de la gestion du territoire par une analyse rétrospective afin d'envisager son avenir en toute connaissance de cause. Ce débat n'est pas soumis au vote de l'assemblée délibérante. Il présente les grandes orientations nationales, intercommunales et dresse la santé financière de l'EPCI.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières sur l'EPCI, ce rapport doit être publié ou mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après la tenue de celui-ci, conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016.

I – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

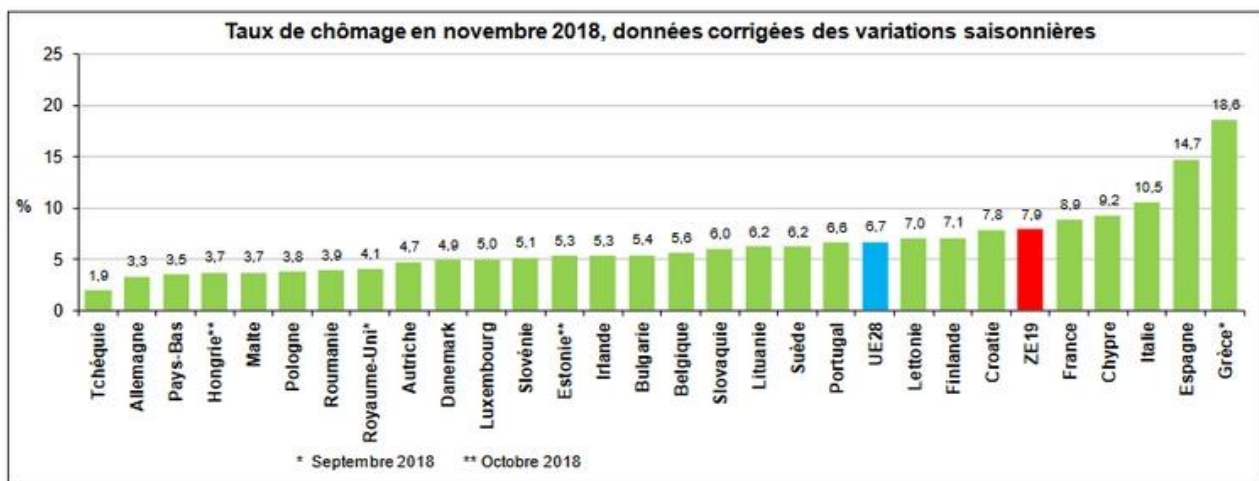
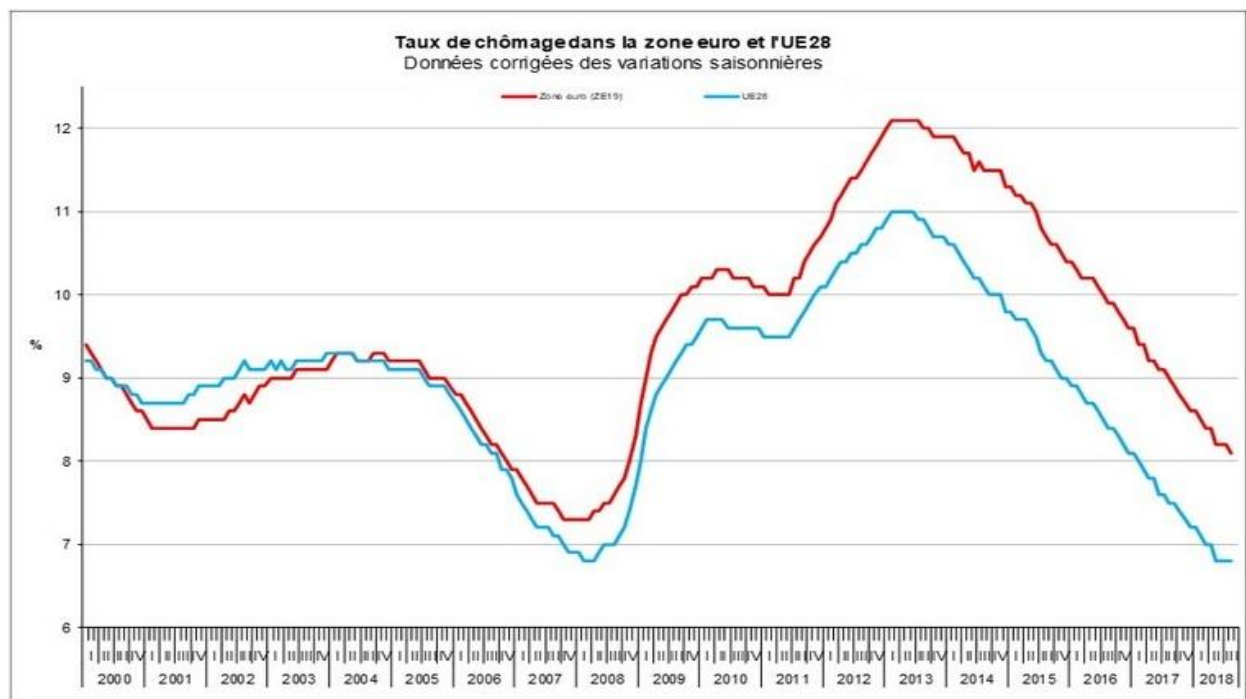
1. Situation globale :

Zone euro : le ralentissement s'accroît en 2018

Suite à une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7%, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Après deux premiers trimestres au ralenti (0,4%), elle a davantage chuté au T3 atteignant tout juste 0,2%.

Les indicateurs avancés, notamment celui des nouvelles commandes à l'export, se sont retournés dès le début de l'année, se rapprochant progressivement de la zone de contraction. Cette dégradation reflète la détérioration de l'environnement international, marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude de l'effet du Brexit. En fin d'année, les indicateurs avancés, en Italie comme en France, ont basculé en zone de récession, reflétant les tensions sociales et politiques internes (tension sur le budget en Italie, et mouvement des gilets jaunes en France)

Après avoir atteint un pic de 2,5% en 2017, la croissance a ralenti. Elle devrait s'élever à +1,9% en moyenne en 2018. En 2019 le ralentissement devrait s'intensifier, la croissance attendue devrait se situer vers 1,2%.



Zone euro : normalisation très graduelle de la politique monétaire

Après avoir été négative début 2016, l'inflation était demeurée très faible en 2016, n'atteignant en moyenne que 0,2% en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE. Portée par la remontée progressive du prix du pétrole, l'inflation était repartie à la hausse en 2017 (1,5%) puis en 2018 (2,2% en octobre).

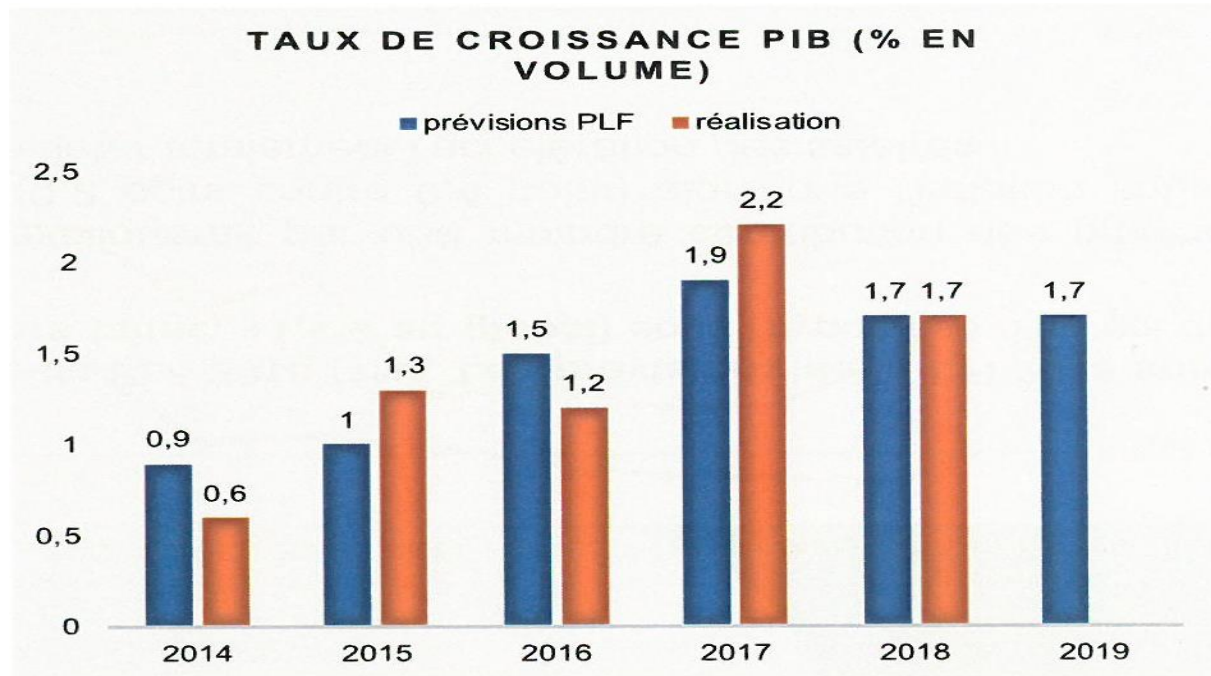
La BCE a jusqu'ici maintenu ses taux directeurs et a resserré sa politique monétaire accommodante fin 2018 via l'arrêt en décembre des achats nets d'actifs. Elle a annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019. Devant l'ensemble des incertitudes actuelles, la BCE pourrait retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire à fin 2019.

France : rebond temporaire de la croissance attendu en 2019

Malgré le mouvement des gilets jaunes qui exerce un impact négatif sur la consommation privée comme sur l'investissement des entreprises, la croissance attendue de 1,5% pourrait monter vers

1,8% en raison des mesures sociales prises par le gouvernement – gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité – conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année 2018.

Sous l'impact des réformes structurelles favorables à la création d'emplois – crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité – le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9% en octobre, niveau légèrement inférieur au niveau structurel de 9,1%.



France : maintien des bonnes conditions de crédits

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Depuis février 2018, les taux d'intérêt du crédit au logement ne cessent de baisser pour atteindre en novembre un niveau bas historique de 1,5%.

France : une consolidation budgétaire retardée

Le budget voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration plus importante en 2018 (-2,7% du PIB) et en 2019 (-3,2% du PIB) en raison du mouvement des gilets jaunes. En effet, le gouvernement a renoncé aux recettes attendues de la fiscalité sur le carburant, et dû consentir plusieurs mesures sociales.

En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020 pour atteindre 99,5 % en 2019 et frôler les 100 % en 2020.

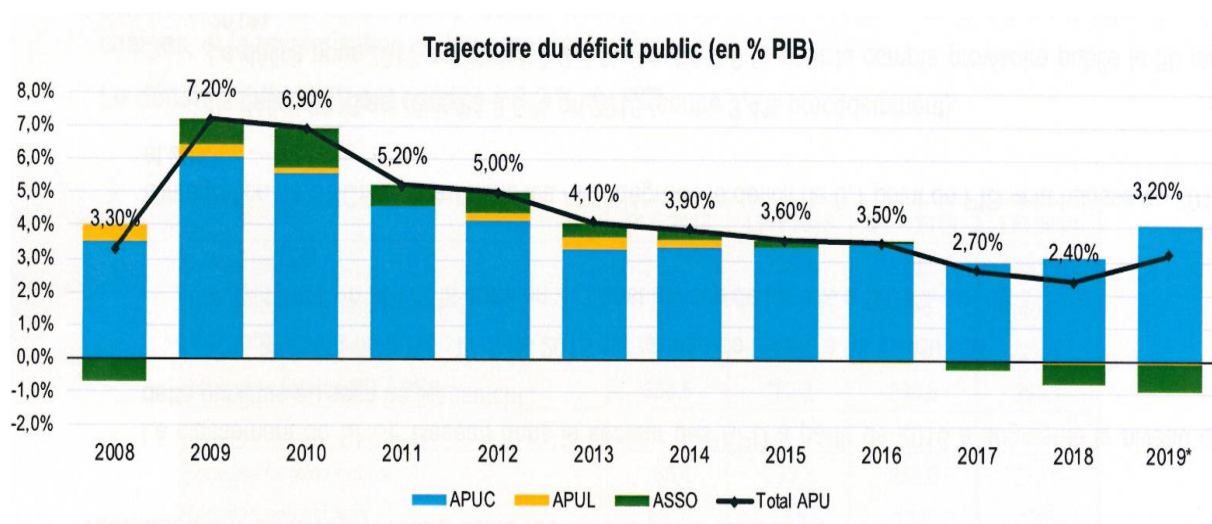
2. Dégradation du déficit public et de la dette publique

Le déficit public

Le déficit public correspond au besoin de financement des administrations publiques. Alors que la France affiche pour la première fois depuis 10 ans un déficit public inférieur au seuil exigé par l'Europe de 3% du PIB en 2017, les prévisions pour 2019 font état d'une dégradation. Outre l'effet absorption de la SNCF en tant qu'administration publique locale (déficit et endettement compris),

l'accroissement du déficit public résulte du budget de l'Etat voté fin décembre 2018. Le gouvernement a en effet annoncé une série de mesures sociales tout en renonçant à certaines hausses de fiscalité (carburant, énergie), pour un coût estimé à 11 milliards d'€.

Ainsi, l'Etat passe d'un solde déficitaire de 80 milliards d'€ en 2018, soit 2,4% du PIB à un solde déficitaire de 107,7 milliards d'€ pour 2019. Le déficit public 2019 est donc corrigé à 3,2% du PIB, du fait des mesures de la Loi de Finances pour 2019.

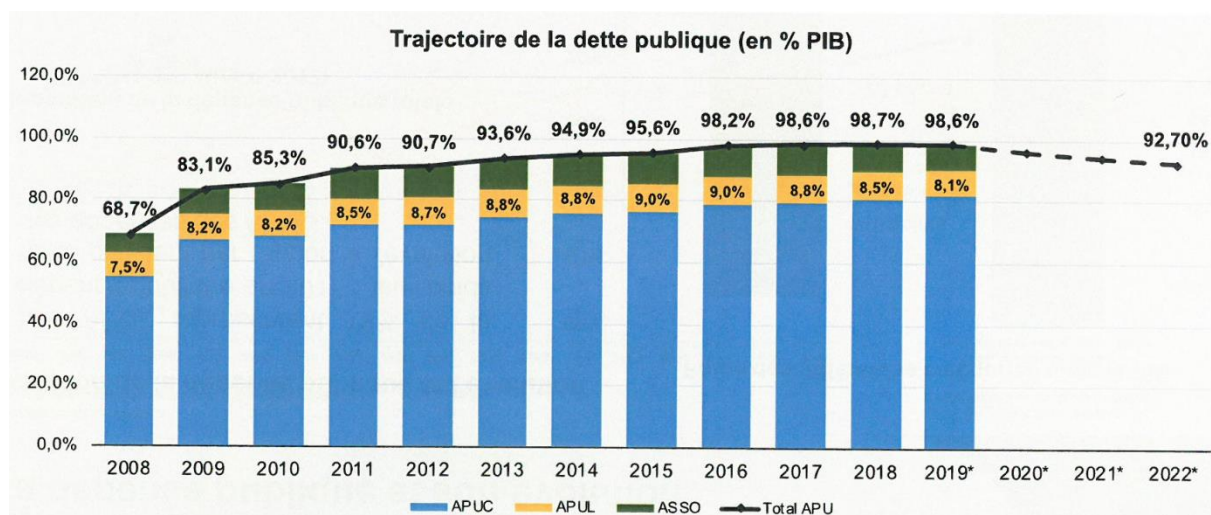


en Mds€	PLF 2018	LFR 2018	PLF 2019	LFI 2019
Budget général	326,3	326,4	328,8	332,7
PSR collectivités territoriales (PSR-CT)	40,3	40,1	40,5	40,6
PSR Union Européenne	19,9	20,7	21,5	21,4
Dépenses totales BG + PSR	386,5	387,2	390,8	394,7
Recettes fiscales nettes	286,6	293,3	278,9	273,5
Recettes non fiscales	13,2	13,6	12,5	12,5
Recettes Etat	299,8	306,9	291,4	286,0
Solde CS et Budgets annexes hors FMI	1,0	0,2	0,6	1,0
Solde Etat	-85,7	-80,1	-98,8	-107,7

La dette publique

La dette publique correspond à l'ensemble des emprunts publics contractés par l'Etat, la Sécurité Sociale, les organismes divers d'administration centrale et les collectivités territoriales.

Au 1^{er} trimestre 2018, la dette publique s'établissait à 2 255 milliards d'€, soit 97,6% du PIB



En 2019, après avoir atteint un niveau record, la dette publique se stabilise à 98,6% du PIB.

- Les **administrations publiques centrales** (APUC) qui regroupent l'Etat et ses ministères ainsi que les organismes divers d'administration centrale (ODAC), catégorie qui regroupe ses agences tels que Météo France, Pôle emploi, les universités etc. **On enregistre une hausse de leur endettement.**
- Les **administrations publiques locales** (APUL), constituées par l'ensemble des collectivités territoriales (régions, départements, communes, et groupements de communes) et les organismes divers d'administration locale (par ex : caisse des écoles, collèges, lycées, **ces administrations, poursuivent leur trajectoire de baisse.**
- Les **administrations de sécurité sociale** (ASSO), qui regroupent les hôpitaux et l'ensemble des régimes de sécurité sociale (régimes généraux et régimes spéciaux) ainsi que les régimes de retraite complémentaire et l'assurance chômage poursuivent également une **trajectoire de baisse.**

En conclusion, on peut dire que la France retarde sa consolidation budgétaire inscrite dans sa Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

DETTE PUBLIQUE au 31/12/2017		
	En Mds d'€	En % du PIB
TOTAL	2 218,4	96,80 %
dont Etat	1 790,8	80,70 %
dont Collect. Locales (APUL)	201,5	9,10 %
dont Sécurité Sociale	226,1	10,20 %

II – RAPPEL DES OBJECTIFS DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

La Loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques - la sortie du déficit excessif vu précédemment - et, pour ce faire, elle fixe trois objectifs à atteindre d'ici 2022 : une réduction de la part de la dette publique dans le produit intérieur brut (PIB) de 5 points, de la dépense publique de 3 points, du déficit public de 2 points et du taux de prélèvements obligatoires de 1 point à l'horizon 2022.

1 - Baisser de plus de 3 points de PIB la dépense publique

L'État a pour objectif une diminution du poids des dépenses publiques de 96 Mds € sur la période 2018-2022 dans le PIB, soit une diminution de 3,60 pts de PIB du poids des dépenses publiques. Au regard du taux de croissance attendu sur cette période, cet effort signifie avant tout une maîtrise de l'évolution des dépenses en volume à défaut d'une diminution.

Pour rappel, les dépenses publiques totales ont atteint 1 258 Mds € en 2016. La part des Administrations Publiques Locales (APUL) s'élève à 245 Mds €, soit 19 % et se répartit comme suit :

- ☞ 56 % pour le secteur communal
- ☞ 31 % pour les départements
- ☞ 13 % pour les régions.

L'État programme une baisse des dépenses de ces APUL de 1,1 pts dans le PIB sur l'ensemble du quinquennat afin que celles-ci dégagent 0,8 point de PIB d'excédent budgétaire à l'horizon 2022.

Trajectoire des APUL	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En % du PIB						
Dépenses	11,1	10,9	10,8	10,5	10,2	10,0
Recettes	11,2	11,0	11,0	10,9	10,8	10,8
Solde	0,1	0,1	0,2	0,4	0,6	0,8
En Mds € (Milliards d'euros)	3,3	3,4	4,8	8,6	16	21,4

2 - Diminuer d'1 point les taux de prélèvements obligatoires

En effet, le budget de l'État, dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, met l'accent sur la relance de l'économie et prévoit dorénavant une diminution des prélèvements obligatoires de 27 milliards d'€

Principales mesures nouvelles en prélèvements obligatoires
Dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des ménages
Création de l'Impôts sur la fortune immobilière
Mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique
Baisse du taux d'IS de 33% à 25%
Suppression de la 4ème tranche de la taxe sur les salaires
Hausse de la fiscalité énergétique
Fiscalité du tabac
CICE - Montée en charge et hausse du taux de 6% à 7% en 2018
Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires
Elargissement du crédit d'impôts pour l'emploi de personnes à domicile
Baisse des charges pour les actifs

3 - Diminuer de 5 points de PIB la dette publique française

Cet objectif d'évolution de la dette publique est défini de la manière suivante :

En points de PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	96,8	96,8	97,1	96,1	94,2	91,4

Dont contributions des :

Administrations publiques centrales	78,5	79,5	81,4	82,0	82,0	82,0
Administrations publiques locales	8,6	8,3	7,8	7,2	6,4	5,4
Administrations de sécurité sociale	9,7	9,0	7,9	6,8	5,8	4,7

A la vue du rapport établi sur la situation de la France en matière de déficit et d'endettement, on note que l'Etat français s'est nettement éloigné de ses objectifs premiers.

III – LOI DE FINANCE INITIALE 2019, LES PRINCIPALES MESURES

3.1 Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans la LFI 2019

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères. Ils atteignent 111,4 milliards € à périmètre courant. Cette hausse est de 6,5% par rapport à la LFI 2018. Ceci tient principalement à la deuxième vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages (+4,8 milliards€)

A périmètre courant	LFI 2019 (en milliers €)	LFI 2018 (en milliers €)	Evolution LFI 2018 / PLF 2019
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 948 048	26 960 322	0,0%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	11 028	12 728	-13,4%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	73 500	73 500	0,0%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 309 548	2 078 572	11,1%
Dotation élu local (DEL)	65 006	65 006	0,0%
Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976	40 976	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	491 877	500 000	-1,6%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	499 683	529 683	-5,7%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	99 000	8,1%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 648 866	5 612 000	0,7%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 976 964	2 940 363	1,2%
Dotation de garantie des versements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	333 401	-14,7%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	90 575	82 000	10,5%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	18 000	50,0%
TOTAL	40 575 360	40 346 562	0,6%

Source : LFI 2019

3.2 Les concours financiers de l'Etat (48,6 milliards€) : une quasi stabilité

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités locales (RCT). La mission se compose à 90% de quatre dotations :

- La dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges de transfert de compétences
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- La dotation globale d'équipement (DGE) des départements

3.3 Un niveau de DGF stabilisé en 2019

Les PSR qui s'élèvent à 40,575 milliards€ sont en très légère augmentation de 0,6% par rapport à la LFI 2018. Le niveau global de la DGF fixé à **26,9** milliards€ en 2019 est maintenu par le gouvernement à son niveau 2018.

3.4 Variable d'ajustement : une baisse limitée en 2019

Le coût lié à l'évolution des concours de l'Etat est de 279 millions d'€ dont 120 millions seront pris en charge par le gouvernement. Cette somme correspond à la hausse des compensations fiscales liée à l'exonération de CFE pour les entreprises à faible chiffre d'affaires.

En conséquence la LFI prévoit une minoration des variables d'ajustement de **159** millions d'€ à hauteur de :

- 69 millions pour le bloc communal
- 45 millions pour les régions
- 45 millions pour les départements

3.5 Réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre

La LFI prévoit une enveloppe unique pour toutes les catégories d'EPCI à fiscalité propre, en conservant la même architecture actuelle : 30% de dotation de base et 70% de dotation de péréquation. Pour calculer cette dernière, aux critères de population, potentiel fiscal et coefficient d'intégration fiscale (CIF) sont ajouté le critère de revenu par habitant et le plafonnement du CIF à 0,6.

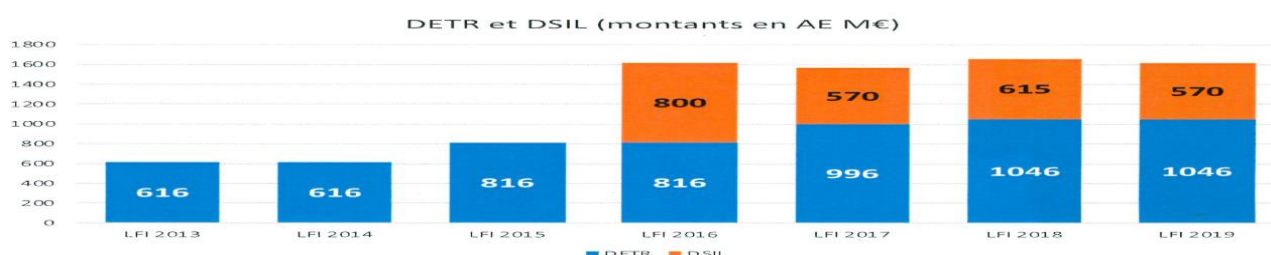
Dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement aux EPCI à fiscalité propre, les modalités de calcul du CIF pour les communautés de communes sont revues et intègrent les redevances d'assainissement (à partir de 2020) et les redevances d'eau potable (à partir de 2026)

3.6 Mesures de soutien à l'investissement local du bloc communal

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à **1,8** milliard d'€ dans la Loi de finances 2019. Cette somme se décompose comme suit :

- **150** millions d'€ pour la dotation politique de la ville (DPV)
- **1046** millions d'€ pour la dotation des territoires ruraux (DETR)
- **570** millions d'€ pour la dotation de soutien à l'investissement (SDIL)

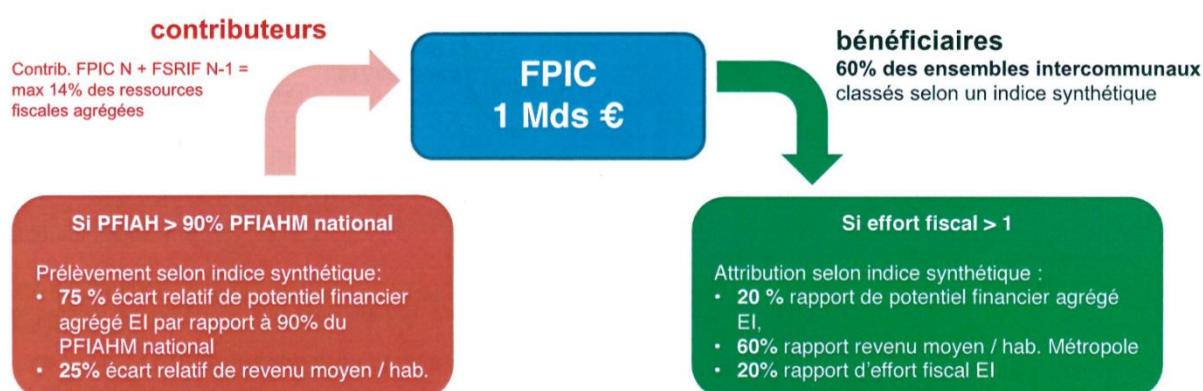
Rappelons que ces dotations sont accordées sous réserve de réaliser des investissements entrant dans les critères d'attribution.



3.7 Péréquation horizontale : hausse du plafond de contribution au FPIC

En 2019, la LFI augmente le plafonnement de la contribution des EPCI et communes isolées au Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Le prélèvement au titre de ce fonds ne peut excéder 14 % au lieu de 13,5 % en 2018, des recettes fiscales agrégées, à savoir : ressources fiscales + FNGIR + dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle + les composantes de la DGF.

Schéma explicatif du mécanisme FPIC 2019



3.8 Aménagement des règles d'évaluation de la valeur locative des locaux industriels

La valeur locative des locaux industriels qui permet d'évaluer la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) va faire l'objet de plusieurs aménagements :

- A partir de 2020, les locaux dont les installations techniques ne dépassent pas 500 000 € seront exclus de cette catégorie.
- Dès 2019, lorsque la valeur locative d'un local industriel ou professionnel évolue de plus de 30% suite à un changement d'affectation ou de méthode d'évaluation, le montant de cette variation sera pris en compte progressivement sur 6 ans

3.9 Revalorisation des bases de fiscalité directe locale

Le taux 2019 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018 soit **2,2 %**. Il est rappelé que sans augmentation des taux d'imposition, notre EPCI bénéficiera d'une augmentation mécanique de son produit fiscal de 2,2 % sans variations physiques des biens. Nous n'avons pas encore suffisamment de recul pour appliquer cette règle de façon systématique. En conséquence pour établir le budget 2019, nous avons prévu des augmentations des bases comme indiqué sur le tableau suivant :

Évolution des bases d'imposition

	2 016	2 017			2 018			2 019		
		Base	Base + / -	%	Base	Base + / -	%	Base	Base + / -	%
Taxe d'habitation	25 649 601	25 852 158	202 557	0,79%	26 239 527	387 369	1,50%	26 501 922	262 395	1,00%
Taxe Foncière	24 969 004	25 624 655	655 651	2,63%	26 150 235	525 580	2,05%	26 673 240	523 005	2,00%
Taxe Foncière (non bâti)	1 390 451	1 394 313	3 862	0,28%	1 410 427	16 114	1,16%	1 425 942	15 515	1,10%
Cotis. Foncière Entreprises	10 989 372	9 766 308	-1 223 064	-11,13%	10 922 361	1 156 053	11,84%	11 086 197	163 835	1,50%

3.10 Fonds de compensation à la TVA

En matière de FCTVA, rien de nouveau ; le FCTVA reste à 16,404 %.

L'enveloppe affectée au financement du FCTVA est en légère augmentation en 2019 (+ 0,7 %) pour tenir compte du regain de l'investissement local.

RAPPEL : Depuis la loi de finances pour 2016, le bénéfice du FCTVA est désormais étendu à certaines dépenses de fonctionnement à savoir, aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et aux dépenses d'entretien de la voirie.

3.11 Politique progressive de dégrèvement de la Taxe d'Habitation

En application de l'article 3 de la Loi de Finances pour 2018 qui prévoit la suppression progressive de la Taxe d'Habitation d'ici 2020 pour 80 % des ménages, l'année 2019 marque la deuxième année de mise en œuvre de ce dispositif avec un dégrèvement de Taxe d'Habitation porté à 65 %.

Ce dégrèvement est neutre en 2019 pour les collectivités car elles bénéficient de la dynamique des bases. Par contre, les mouvements de taux ou de politiques d'abattements postérieures à l'année 2017 ne sont pas intégrés dans les dégrèvements.

Ce qui signifie que toute hausse de taux et/ou suppression d'abattement à la base est à la charge du contribuable.

3.12 Prolongation des dispositions relatives à la demi-part des veuves

Le coût de cette mesure est de 166 millions d'€uros en 2019.

Si cette mesure a été totalement compensée en 2018, elle ne sera compensée qu'à hauteur de 110 millions d'€uros cette année, soit une perte de fiscalité de 56 millions d'€uros pour les collectivités.

Conclusion :

La loi de finances 2019 précède le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévue courant de l'année 2019 pour permettre aux candidats des élections locales de 2020 de savoir dans quel cadre financier ils pourront inscrire leur action et leur programme. Mais cette loi sur la réforme de la fiscalité locale laisse présager d'ores et déjà des bouleversements dans l'attribution et le partage de la fiscalité directe locale.

Le Gouvernement a fixé les principes clefs de cette réforme sur la fiscalité :

1er principe : garantir pleinement l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales (Emmanuel MACRON – Congrès des Maires du 23/11/2017).

2ème principe : ne pas créer d'impôt de substitution, de nouvel impôt local, ni de nouvel impôt national. Ne pas augmenter la pression fiscale.

3ème principe : répartir plus clairement la fiscalité locale entre les collectivités locales.

IV – POINT SUR L'ANNÉE 2018

L'année 2018 a été marquée par :

EN MATIERE DE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans ce domaine l'année 2018 aura été marquée par la réalisation d'un grand volume de travaux de VOIRIE liés d'une part à la réalisation du programme d'entretien millésimé 2018 et la mise en œuvre du programme de voirie 2017 sur le secteur Seignelay Brienon. L'ensemble des opérations s'étant achevé à l'automne dernier, les dépenses correspondantes ont pu être prises en compte sur l'exercice 2018 sans report sur l'exercice 2019.

Concernant les autres travaux de voirie, malgré des difficultés qui nous ont obligés à changer de prestataire en cours d'année, notre établissement a assuré le balayage des voiries communautaires bordurées. De la même manière, la signalisation horizontale a été renouvelée, mais les fréquentes corrections nécessaires postérieurement à l'intervention des entreprises doivent nous conduire, à l'avenir, à confier à un prestataire le soin d'identifier, en collaboration avec les communes, et de suivre les travaux à réaliser.

Au titre de l'aménagement numérique, notre établissement a contractualisé avec la Département de l'Yonne pour assurer le déploiement de la fibre optique sur 14 communes de notre territoire. Si les premières études ont été menées sur les communes de Chemilly et Beaumont, le programme de travaux consécutif ne démarrera qu'en 2019.

Enfin, la communauté de communes a poursuivi son accompagnement des projets communaux. A la fin de l'année 2018 ce sont 18 dossiers communaux qui ont bénéficiés d'un accompagnement financier communautaire

EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'exercice 2018 a en matière de développement économique marqué d'une part par l'attribution de la première aide immobilière à une entreprise et d'autre part par le transfert effectif des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire conformément à la liste arrêtée fin 2017. Ainsi un budget annexe ZAE a été créé à l'automne 2018 pour prendre en compte l'arrivée au sein de notre budget du patrimoine lié aux zones d'activités commercialisables. A la fin 2018, la quasi-totalité des formalités administratives ont été réalisées afin que nous disposions des terrains à commercialiser.

A ce titre, notre établissement a d'ores et déjà pu vendre des terrains à 2 entreprises sur Saint Florentin et Brienon sur Armançon. Il s'est également investi dans les projets d'avenir autour de l'ancien établissement militaire dit Camp de Chemilly afin de faire de ce site une fois exploité un pôle d'attractivité notamment touristique

Dans le même esprit, notre établissement a adhéré à l'agence régionale de développement économique dont l'animatrice territoriale a d'ores et déjà accompagné plusieurs porteurs de projets et est une facilitatrice pour la recherche des financements notamment régionaux. Il s'avère cependant qu'un relais interne au sein de notre établissement sera nécessaire pour accompagner l'ensemble des entreprises et notamment les artisans et commerçants présents sur l'ensemble du territoire mais également les petite PME qui ont des projets de développement.

Parallèlement en matière touristique, l'aménagement du Port de Saint Florentin s'est achevé en réalisant une extension du quai d'honneur afin d'accroître sa capacité d'accueil déjà pleinement mobilisée durant l'hiver 2018-2019.

De la même manière, nous avons réceptionné les locaux de notre Office de tourisme communautaire, qui nous permet d'accueillir dans de meilleures conditions les visiteurs en mettant également en valeur les productions de notre territoire.

Dans un souci particulier d'amener ce niveau d'accueil sur l'ensemble de son territoire, notre établissement s'est doté avant l'été d'un bureau d'information touristique itinérant qui a permis durant la saison touristique d'être présent à la fois régulièrement sur certains secteurs et ponctuellement en accompagnement de manifestations génératrices de flux touristiques. Dans le même esprit, notre communauté s'est associée à l'agence de développement touristique départementale afin de renforcer la visibilité de notre tourisme globale à une échelle plus vaste.

Par ailleurs, l'année 2018 a été celle de la signature du contrat canal avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté fruit d'un travail de longue haleine afin d'une part de bénéficier d'un accompagnement régional pour nos projets autour du canal et d'autre part de créer une synergie autour de cet axe notamment en terme de signalétique et de qualité de service rendu.

En complément de ces démarches notre établissement a poursuivi son action en faveur de la création de sentiers de randonnée sur un nombre grandissant de communes mais avec plus de 68 km déjà aménagés, notre territoire commence à massivement se doter d'infrastructures adaptées au développement du tourisme vert et sportif en complément de l'attractivité de l'aérodrome de Saint Florentin-Chéu.

EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

A compter du 1^{er} janvier 2018, le mode de financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers a été modifié avec le passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

pour l'ensemble du territoire communautaire. Nous avons également renouvelé la quasi-totalité des marchés de prestation de services pour la collecte, le traitement et la gestion des déchèteries de Brienon sur Armançon et Seignelay.

Parallèlement durant l'état et l'automne, la déchèterie de Saint Florentin a fait l'objet d'une modernisation et extension afin de mieux répondre aux besoins de la population. Sur ce site a été installée une unité de broyage des déchets verts qui permettra au-delà du simple fait de limiter la place utilisée par ces derniers, de limiter le bilan carbone tant parce que les débris sont compactés que parce que le produit issu du broyage peut être immédiatement valorisé par une compostière sans retraitement.

L'année 2018 a été également celle de la mise en place de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » ou GEMAPI ainsi que la mise en place de la taxe dédiée pour financer ce service. Cette compétence a été déléguée aux syndicats de bassin versant Armançon, Serein, Yonne et Vanne.

Autre domaine d'intervention de notre établissement, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a poursuivi son action dans le domaine des diagnostics initiaux pour le secteur du Florentinois et nous avons demandé la reprise en gestion directe de la compétence pour le secteur Seignelay Brienon. Dans le même domaine, bien que confronté à la défaillance d'une entreprise, nous poursuivons le programme de réalisation de travaux d'installation ANC pour compte de tiers. Il est à noter que l'évolution des dispositifs d'accompagnement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie limite sérieusement la possibilité de reconduire une telle opération.

EN MATIERE DE SERVICE A LA POPULATION

Le Relais des Assistantes Maternelles a connu une évolution en 2018, puisque désormais notre établissement compétent dans ce domaine assure la maîtrise sur les 2 sites de Brienon et Saint Florentin. A ce titre, le nouveau service ainsi créé a pris la dénomination RAM de l'Armançon. Ce rapprochement a permis de développer des synergies et des modes de travail communs ainsi qu'une communication commune.

Parallèlement, durant ce même exercice, notre établissement a préparé la reprise en gestion directe de l'ensemble du portage de repas sur l'ensemble de notre territoire à compter du 1^{er} janvier 2019.

La communauté de commune a poursuivi ses efforts en faveur du développement de l'Ecole Multi Sports communautaire en ouvrant des lieux de pratiques dans de nouvelles communes. Fin 2018 plus de 80 élèves sur 7 sites bénéficiaient de ce dispositif. Parallèlement en matière sportive, profitant d'une opportunité née d'un sinistre, notre établissement a décidé de construire un boulodrome pour accueillir des compétitions régionales quelle que soient les conditions climatiques.

Par ailleurs, l'année 2018 a été celle de la reconstruction de la dynamique autour de l'école de musique avec l'arrivée d'un nouveau directeur et la reconstitution progressive de l'ampleur de son action qu'elle avait avant la fusion des deux anciennes communautés de communes, le tout dans la préservation de la spécificité de ce service à savoir associer musique traditionnelle avec la musique actuelle. C'est dans cet esprit, qu'en 2018 a été prise la décision de construire un nouveau pôle culturel pour accueillir cette école.

L'année 2018 s'est caractérisée par la réalisation d'actifs dont notre établissement n'avait plus l'usage. Ainsi courant de cette année, avons-nous précédé à, la cession, de la résidence Colbert à l'EHPAD Joséphine NORMAND, des hangars situés à Seignelay à la commune, d'un tracteur à la commune du Mont Saint Sulpice et des anciens bungalows abritant les services de la Communauté de communes Seignelay Brienon au Département de l'Yonne.

L'ensemble de ces cessions a permis à notre établissement, d'une part de se désendetter, et d'autre part de se donner les moyens d'investir pour l'avenir.

V – POINT SUR LA FISCALITE DE LA CCSA

1. Revalorisation mécanique annuelle des bases d'imposition

Comme vu plus avant, notre Communauté de Communes Serein & Armance bénéficiera d'une hausse mécanique de ses bases de fiscalité estimée à 2,2 % pour 2019 suivant la LFI. Pour autant, il nous semble prudent de ne pas appliquer systématiquement ce taux sur nos bases qui, en dehors de toutes augmentations, fluctuent chaque année au niveau de son périmètre. Sur le budget en construction, nous avons évalué les bases en fonction de l'historique que nous connaissons, à savoir les années 2016, 2017 et 2018 et la projection 2019. Il en ressort pour les 4 taxes, les valeurs ci-dessous :

Fiscalité directe locale	2 016			2 017			2 018			2 019		
Taxes	Base	taux	produit	Base	taux	produit	Base	taux	produit	Base	taux	produit estimé
Taxe d'habitation	25 649 601	3,72%	954 227	25 852 158	4,23%	1 093 546	26 239 527	4,91%	1 288 363	26 501 889	4,91%	1 301 245
Taxe foncière	24 969 004	2,49%	621 430	25 624 949	2,95%	755 936	26 150 235	3,42%	894 435	26 670 354	3,42%	912 225
Taxe foncière non bâties	1 390 451	10,26%	142 625	1 394 309	12,16%	169 548	1 410 427	14,11%	199 009	1 425 955	14,11%	201 200
Cotisation foncière des entreprises	10 989 372	3,14%	345 415	9 935 726	3,72%	369 609	10 922 361	4,32%	471 846	11 086 204	4,32%	478 924
Taxe et RI OM	19 055 054	12,59%	2 399 027	19 247 529	10,92%	2 102 740	19 642 103	11,33%	2 225 466	19 990 559	10,86%	2 170 422
CVAE			94 005			112 321			105 336			103 993
TOTAL TAXE			4 556 729			4 603 700			5 184 455			5 168 009
Dotation d'Interco			277 647			250 877			247 596			247 596
Dotation de compensation			15 579			15 146			14 830			14 830
FPIC			157 064			158 760			192 913			192 913
TOTAL DOTATION			450 290			424 783			455 339			455 339

2. Baisse de la CVAE

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est calculée sur la base des déclarations fiscales des entreprises de notre territoire. Les valeurs imputées résultent des déclarations n-1. Nous avons ainsi déjà la connaissance du produit de CVAE 2019. Alors que ce produit CVAE avait progressé en 2017 par rapport à 2016, depuis on enregistre une baisse assez constante. Les valeurs sont :

En 2016.....	94 005,00 €
En 2017.....	112 321,00 €
En 2018.....	109 396,00 €
En 2019.....	103 993,00 €

3. Perte de CFE (suite à la reprise de DUC à Chailley) – compensation CET

La reprise de la société DUC à Chailley par un groupe Hollandais a pu se faire grâce à l'abandon par l'Etat et par la sécurité sociale de certaines dettes et à la refonte de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des locaux industriels de l'ex société DUC en situation de dépôt de bilan. La conséquence pour la commune de Chailley comme pour notre Communauté de Communes a été la perte de base de CET (Contribution Economique Territoriale) de plus de 10% entraînant au regard de l'article 78.3 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 une compensation de cette perte par les finances publiques. Cette compensation est servie pendant trois ans avec des pourcentages dégressifs de 90%, 75% et 50%. Pour notre Communauté de Communes, il nous revient ainsi :

En 2018.....	37 597,00 €
En 2019.....	31 331,00 €
En 2020.....	20 887,00 €

4. Fonds de péréquation – situation

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2010 de finances pour 2010. Le prélèvement ou le reversement au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

En outre, en vertu du deuxième alinéa de l'article 40 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, qui précise qu'à compter de 2014, les montants de la dotation ainsi que du prélèvement ou du reversement correspondent aux montants perçus ou versés en 2013, les montants des prélèvements ou versements au titre de FNGIR sont désormais figés.

La DC RTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) devait être pérenne. Et pourtant, nous vous l'annonçons sur notre DOB 2018 que la DC RTP entrerait désormais dans le champ des variables d'ajustement. Pour le bloc intercommunal, l'Etat opère une ponction de 17% de cette dotation. Toutefois cette ponction n'est pas uniforme comme prévu initialement, elle se fera au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

Notre EPCI a contribué et perçu comme suit :

	Contribution	Compensation
En 2016	72 305,00 €	157 064,00 €
En 2017	72 305,00 €	158 760,00 €
En 2018	72 305,00 €	192 913,00 €
En 2019	72 305,00 €	192 913,00 €

5. Taux des taxes habitations par communes de la CCSA

Ordre	Commune	Année								
		2016			2017			2018		
		Com.	CCSA	Total	Com.	CCSA	Total	Com.	CCSA	Total
1	Brienon-sur-Armançon	23,99	2,82	26,81	24,95	4,23	29,18	25,45	4,91	30,36
2	Paroy-en-Othe	21,62	2,82	24,44	21,62	4,23	25,85	21,62	4,91	26,53
3	Esnon	20,48	2,82	23,30	20,48	4,23	24,71	20,48	4,91	25,39
4	Hery	20,47	2,82	23,29	20,47	4,23	24,70	20,47	4,91	25,38
5	Saint-Florentin	19,78	4,37	24,15	19,78	4,23	24,01	19,78	4,91	24,69
6	Seignelay	19,78	2,82	22,60	19,78	4,23	24,01	19,78	4,91	24,69
7	Venizy	19,61	2,82	22,43	19,61	4,23	23,84	19,61	4,91	24,52
8	Champlost	19,04	2,82	21,86	19,14	4,23	23,37	19,14	4,91	24,05
9	Beaumont	18,76	2,82	21,58	18,76	4,23	22,99	18,76	4,91	23,67
10	Jaulges	18,67	4,37	23,04	18,67	4,23	22,90	18,67	4,91	23,58
11	Vergigny	18,19	4,37	22,56	18,55	4,23	22,78	18,55	4,91	23,46
12	Neuvy-Sautour	18,43	4,37	22,80	18,43	4,23	22,66	18,43	4,91	23,34
13	Chemilly-sur-Yonne	17,49	2,82	20,31	17,66	4,23	21,89	18,37	4,91	23,28
14	Mont-Saint-Sulpice	17,43	2,82	20,25	17,43	4,23	21,66	17,95	4,91	22,86
15	Sormery	17,71	4,37	22,08	17,71	4,23	21,94	17,71	4,91	22,62
16	Soumaintrain	17,49	4,37	21,86	17,49	4,23	21,72	17,49	4,91	22,40
17	Turny	17,38	4,37	21,75	17,38	4,23	21,61	17,38	4,91	22,29
18	Germigny	15,94	4,37	20,31	16,42	4,23	20,65	16,81	4,91	21,72
19	Beugnon	16,77	4,37	21,14	16,77	4,23	21,00	16,77	4,91	21,68
20	Percey	16,20	4,37	20,57	16,52	4,23	20,75	16,52	4,91	21,43
21	Villiers-Vineux	16,44	4,37	20,81	16,44	4,23	20,67	16,44	4,91	21,35
22	Chéu	15,80	4,37	20,17	16,28	4,23	20,51	16,28	4,91	21,19
23	Ormoy	16,00	2,82	18,82	16,00	4,23	20,23	16,16	4,91	21,07
24	Bellechaume	17,48	2,82	20,30	17,48	4,23	21,71	15,73	4,91	20,64
25	Butteaux	15,33	4,37	19,70	15,64	4,23	19,87	15,64	4,91	20,55
26	Lasson	15,40	4,37	19,77	15,40	4,23	19,63	15,40	4,91	20,31
27	Chailley	14,31	4,37	18,68	15,03	4,23	19,26	15,03	4,91	19,94
28	Hauterive	14,85	2,82	17,67	14,85	4,23	19,08	14,85	4,91	19,76
29	Mercy	10,93	2,82	13,75	10,93	4,23	15,16	10,93	4,91	15,84

6. Taux des taxes foncières par communes de la CCSA

Ordre	Commune	Année								
		2016			2017			2018		
		Com.	CCSA	Total	Com.	CCSA	Total	Com.	CCSA	Total
1	Brienon-sur-Armançon	19,92	2,01	21,93	20,71	2,95	23,66	21,12	3,42	24,54
2	Beaumont	17,83	2,01	19,84	17,83	2,95	20,78	17,83	3,42	21,25
3	Paroy-en-Othe	17,47	2,01	19,48	17,47	2,95	20,42	17,47	3,42	20,89
4	Neuvy-Sautour	17,27	2,84	20,11	17,27	2,95	20,22	17,27	3,42	20,69
5	Esnon	17,14	2,01	19,15	17,14	2,95	20,09	17,14	3,42	20,56
6	Saint-Florentin	16,81	2,84	19,65	16,81	2,95	19,76	16,81	3,42	20,23
7	Chemilly-sur-Yonne	15,55	2,01	17,56	15,70	2,95	18,65	16,33	3,42	19,75
8	Champlost	15,67	2,01	17,68	15,75	2,95	18,70	15,75	3,42	19,17
9	Sormery	15,71	2,84	18,55	15,71	2,95	18,66	15,71	3,42	19,13
10	Jaulges	15,48	2,84	18,32	15,48	2,95	18,43	15,48	3,42	18,90
11	Butteaux	15,03	2,84	17,87	15,33	2,95	18,28	15,33	3,42	18,75
12	Venizy	15,26	2,01	17,27	15,26	2,95	18,21	15,26	3,42	18,68
13	Soumaintrain	14,63	2,84	17,47	14,63	2,95	17,58	14,63	3,42	18,05
14	Hery	14,40	2,01	16,41	14,40	2,95	17,35	14,40	3,42	17,82
15	Beugnon	14,37	2,84	17,21	14,37	2,95	17,32	14,37	3,42	17,79
16	Mont-Saint-Sulpice	13,90	2,01	15,91	13,90	2,95	16,85	14,32	3,42	17,74
17	Seignelay	14,19	2,01	16,20	14,19	2,95	17,14	14,19	3,42	17,61
18	Villiers-Vineux	14,00	2,84	16,84	14,00	2,95	16,95	14,00	3,42	17,42
19	Vergigny	12,66	2,84	15,50	12,91	2,95	15,86	12,91	3,42	16,33
20	Percey	12,54	2,84	15,38	12,79	2,95	15,74	12,79	3,42	16,21
21	Turny	12,64	2,84	15,48	12,64	2,95	15,59	12,64	3,42	16,06
22	Bellechaume	13,36	2,01	15,37	13,36	2,95	16,31	12,02	3,42	15,44
23	Ormoy	11,57	2,01	13,58	11,57	2,95	14,52	11,69	3,42	15,11
24	Lasson	11,59	2,84	14,43	11,59	2,95	14,54	11,59	3,42	15,01
25	Chailley	10,23	2,84	13,07	10,74	2,95	13,69	10,74	3,42	14,16
26	Hauterive	9,72	2,01	11,73	9,72	2,95	12,67	9,72	3,42	13,14
27	Germigny	8,99	2,84	11,83	9,26	2,95	12,21	9,48	3,42	12,90
28	Mercy	6,07	2,01	8,08	6,07	2,95	9,02	6,07	3,42	9,49
29	Chéu	4,83	2,84	7,67	4,98	2,95	7,93	4,98	3,42	8,40

VI – SANTÉ FINANCIERE DE LA CCSA

1. L'exécution budgétaire

Reflète des années passées, l'exécution budgétaire a été réalisée cette année encore, dans le souci de faire des économies au niveau des dépenses de fonctionnement pour :

- Limiter l'impact de la baisse des dotations de l'Etat
- Maintenir un niveau d'investissement acceptable pour la CCSA

Je vous propose de constater comment ont évolué les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement		Réalisé		
Art.	Libellé	2 016	2 017	2 018
Chapitre 013 - Atténuation de charges		107 012	15 265	550
Chapitre 70 - Produit des services		431 522	269 792	506 537
Chapitre 73 - Impôts et Taxes		4 796 652	4 823 641	5 415 295
73111	Taxes foncières et habitation	2 044 099	2 391 539	2 858 178
73112	CVAE	94 005	112 321	105 334
7318	Autres impôts locaux	7 248	54 335	27 846
7325	Fonds de préévaluation des ressources inte	157 064	158 760	192 913
7331	Taxe et redevance des services publics	2 494 236	2 103 679	2 225 993
7362	Taxes de séjour	0	3 007	5 031
Chapitre 74 - Dotations et participations		618 554	826 872	1 325 604
74124	Dot. D'intercommunalité	277 647	250 877	247 596
74126	Dot. De compensation des groupements	15 579	15 146	13 613
74	Subventions d'exploitation	0	183 583	0
744	FC TVA	0	68 208	159 741
746	Dot. Générale de décentralisation	2 682	2 682	2 682
7472	Participation Région	9 600	0	2 400
7473	Participation Département	47 124	51 338	49 604
74741	Participations communes membres	47 728	29 073	131 682
7478	Autres organismes	189 380	197 551	652 480
7483	Compensation perte de CET	0	0	37 597
748...	Etat compensations diverses	28 814	28 414	28 209
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		94 787	73 695	85 875
752	Revenus des immeubles	91 266	57 711	40 058
758	Produits divers de gestion	3 520	15 984	45 817
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		30 707	15 667	306 211
7713	Produits exceptionnels sur Op de gestion	10 000	15 667	7 676
7750	Vente d'actifs	0	0	282 000
7788	Produits exceptionnels divers	20 707	0	16 535
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.		6 079 234	6 024 932	7 640 071
777	Quote part de subventions d'investis.	88 399	134 786	161 126
7715	Op. d'ordre sur actifs	0	0	1 046 500
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT.		88 399	134 786	1 207 626
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 167 633	6 159 718	8 847 698

Je vous propose maintenant de constater comment ont évolué les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement		Réalisé		
Art.	Libellé	2 016	2 017	2 018
Chapitre 011 - Charges à caractère général		3 098 907	3 094 248	3 819 878
60....	Achats de prestations non stockées	163 838	192 013	276 683
611	Contrats de prestation de service	1 873 648	2 008 746	2 003 045
613....	Locations immobilières et mobilières	19 229	24 751	23 142
615....	Entretiens et réparations services extérieurs	90 606	93 652	107 261
6152	Entretiens des voiries	656 174	353 656	1 009 833
6168	Assurances	38 514	40 349	44 728
618...	Services extérieurs	12 519	12 262	6 648
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	50 956	153 255	97 285
6231 à 37	Publicités diverses	19 082	26 119	19 122
6247 à 57	Transport et déplacements	14 263	16 307	9 834
6261 à 81	Frais télécom et services extérieurs	38 439	40 264	73 522
635..	Impôts	29 167	27 930	36 009
637	Autres impôts	92 472	104 946	112 767
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés		885 110	1 075 986	1 087 795
6217	Personnel affecté par la commune membre	19 852	16 601	27 871
6218	Autres personnels extérieurs	109 648	223 996	297 228
63...	Autres cotisations	8 191	14 189	15 462
64...	Rémunérations brutes	498 962	543 224	506 340
6451	URSSAF	75 006	103 635	87 561
6453	Caisses retraites et prévoyances	144 915	137 725	139 545
6454	Caisse ASSEDIC	2 450	7 597	6 138
6458	Allocations chômage	22 255	21 746	0
648	Autres charges	3 832	7 273	7 650
Chapitre 014 - Atténuation de produits		176 935	72 305	72 944
73923	Reversement sur FNGIR	72 305	72 305	72 305
73925	Fonds de péréquations des ressources inte.	104 630	0	639
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		472 515	320 317	303 177
6531	Indemnité des élus	114 910	69 491	64 864
6533	Cotisation retraites	5 187	3 172	2 747
6534	Cotisation sécurité sociale	15 463	11 107	11 098
6541	Créances en non valeur	27 210	957	1 254
65548	Autres contributions	29 203	70 840	56 064
6558	Contingents et participations	168 791	0	0
6574	Subventions aux associations	111 750	164 750	167 150
Chapitre 66 - Intérêts d'emprunts		50 491	63 429	44 701
66111	Intérêts d'emprunts	50 491	63 429	44 701
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		13 500	5 027	1 393 123
67...	Charges exceptionnelles	13 500	5 027	223
6750	Op. d'ordre sur actifs cédés	0	0	1 392 900
042 - Opération d'ordre		536 884	686 251	764 432
6811	Amortissements	536 884	686 251	764 432
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 234 342	5 317 564	7 486 051

Je vous propose de constater comment ont été utilisés les fonds pour les investissements :

Investissements recettes réalisés	Année 2017	Année 2018
FC TVA reçu	376 678,00 €	537 254,00 €
Sur investissements 2016	254 624,00 €	0,00 €
Sur investissements 2017	122 054,00 €	152 511,00 €
Sur investissements 2018	0,00 €	384 743,00 €
Subventions reçues	69 839,00 €	0,00 €
Emprunt pour achat action SEM Equipement	69 839,00 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé	594 056,81 €	1 466 600,81 €
Subventions reçues	415 552,20 €	525 293,63 €
Participation des communes à la réfection des voiries (15%)	65 974,28 €	227 270,97 €
Subvention Bungalow Brienon	43 892,00 €	0,00 €
Subvention DETR pour Office du Tourisme (solde)		54 560,00 €
Subvention Département pour office du tourisme	30 000,00 €	0,00 €
Subvention DETR pour déchèterie de St-Florentin (acompte)		64 470,00 €
Subvention DETR pour déchèterie de Seignelay (solde)		67 965,80 €
Subvention Député pour déchèterie de Seignelay		3 000,00 €
Etat - PER pour Aéroport	32 282,92 €	0,00 €
DETR pour Port St-Florentin	43 775,00 €	0,00 €
Subvention du Département pour port et Quai de l'Est	60 000,00 €	10 000,00 €
Subvention Port / Région	139 628,00 €	0,00 €
Subvention Ademe pour RI		98 026,86 €
Amortissements des immos	577 416,69 €	764 432,15 €
Amortissements de l'année 2018	577 416,69 €	764 432,15 €
Vente de biens	0,00 €	282 000,00 €
Vente EHPAD Colbert		170 000,00 €
Vente Hangar Seignelay		26 000,00 €
Vente Bungalow Brienon		50 000,00 €
Vente tracteur		36 000,00 €
TOTAL	2 033 542,70 €	4 622 080,75 €
TOTAL SUR LES DEUX ANNÉES	6 655 623,45 €	

Investissements réalisés	Année 2017	Année 2018
Subventions et emprunts	365 540,35 €	559 463,51 €
Amortissement des subventions	134 786,22 €	161 126,04 €
Titres SNI	0,00 €	7 676,00 €
Remboursement de capital des emprunts	230 754,13 €	390 661,47 €
Immobilisations incorporelles & corporelles	1 265 782,35 €	3 717 218,30 €
Frais d'étude		
Centre aquatique - Sté H2O		15 750,00 €
Agrandissement Déchèterie Seignelay - Branchu	17 711,16 €	2 012,40 €
Plan topo port - géomètre Deleligne	1 401,60 €	2 592,00 €
Concessions et droits similaires		
Informatique - Mege Hertz et JVS Mairiestem	10 070,17 €	8 127,90 €
Logiciel informatique	10 424,00 €	1 382,40 €
Subventions d'équipement versées		
Fonds de concours aux communes membre de la CCSA	17 376,50 €	74 876,00 €
Subvention PRIMAGAZ		189 000,00 €
Agencement numérique territoire	26 964,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles		
Signalitique sentiers de randonnées - Altévia	34 761,50 €	29 973,44 €
Engazonnement sur le Port - Lefèvre		1 287,00 €
Climatisation des bureaux siège CCSA - BTPA		16 218,00 €
Peinture façade bureaux du siège CCSA - Zloch		8 922,00 €
Bungalow et station total Brienon	2 966,10 €	0,00 €
Frais zone blanche / Charny	8 437,05 €	0,00 €
Reprofilage Taxiway sur aérodrome - Mouturat		11 700,00 €
Éclairage sur le port & tennis - Jaugelec	25 080,00 €	5 399,54 €
Vidéo surveillance port - Jaugelec		8 398,14 €
Cloture Tête de'Or	6 600,00 €	0,00 €
Fabrication des crochets de levage pour plots béton - Collado		1 346,00 €
Fabrication de plots béton pour protection manifestations - JDS maçonnerie		3 324,00 €
Raccordement électrique pour déchèterie de St-Flo - ENEDIS		2 101,68 €
Plateforme et rattachement individuel Quai de l'Est - ENEDIS		1 294,85 €
Participation Syndicat pour les zones blanches - Commune Charny	27 528,00 €	4 487,82 €
Colonnes à verres et bacs 660 l		11 370,00 €
Tondeuse à gazon - Alabeurthe		800,00 €
Déplacement baie informatique - Moine Francis		636,00 €
Achat véhicule neuf portage des repas		20 674,24 €
Achat véhicule industriel ampiroll		53 700,00 €
Véhicule C4 et achat solde leasing Nissan	25 619,70 €	10 800,00 €
Achat balayeuse Brienon	108 638,64 €	0,00 €
Achat Camping car OT - Yonne évaison		60 133,44 €
Achat matériels informatiques - Layer		34 279,02 €
Achat des micro salle du Conseil - Mega Hertz	2 160,10 €	24 803,76 €
Achat matériels informatiques - SOS informatique		6 854,96 €
Divers mobiliers - plusieurs fournisseurs		11 426,74 €
Achat drapeau - Look Pub		866,40 €
Matériels et instruments écoles de musique	13 140,71 €	1 374,26 €
Matériels pour école multi-sport		1 673,36 €
Achat de 30 barnums et barrières et scène mobile - Appro difusion	45 133,20 €	15 523,20 €
Pose de sous compteurs au Port		2 875,54 €
Achat et pose de bornes sur rallonge quai d'honneur au port - DRTP		21 821,40 €
Travaux sur capitainerie et système d'amarrage		16 643,02 €
Agrandissement déchèterie Seignelay - plusieurs fournisseurs	115 167,94 €	156 929,77 €
Agrandissement Déchèterie Saint-Florentin - plusieurs fournisseurs		629 856,39 €
Réfection des Voiries	469 625,77 €	1 888 488,51 €
Réfection toiture et changement de fenêtre à Fossé Caillou	24 798,39 €	14 618,03 €
Office du Tourisme	129 389,44 €	183 036,69 €
Dallage et toiture dans bâtiment sur aérodrome - Dury & Gébat	42 543,48 €	36 340,40 €
Achat actions Yonne Equipement	100 244,90 €	0,00 €
Achat d'une action Agence Économique Région		5 000,00 €
Transfert de fonds pour ZAE		118 500,00 €
TOTAL	1 631 322,70 €	4 276 681,81 €
TOTAL SUR LES DEUX ANNÉES	5 908 004,51 €	

2. Analyse financière

Notre EPCI n'a pas eu recours à l'emprunt en 2018.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2019, l'encours de la dette intercommunale :

Budget principal s'élève à..... 1.284.908 €

Budget ZAE s'élève à 488.626 €

Total de la dette au 1^{er} janvier 2019..... 1.773.534 €

Les deux tableaux ci-après indiquent le rythme des remboursements :

Prospective de la charge de la dette Globale / Budget général

1er janvier 2019

(hors nouveaux flux)						
Nb habitants	Année	CRD au 01/01	intérêts	capital	annuité	montant par habitant
25410	2016	1 988 693 €	51 631 €	177 624 €	229 255 €	9,02 €
25313	2017	2 377 883 €	53 891 €	218 315 €	272 206 €	10,75 €
25090	2018	1 674 167 €	44 701 €	390 661 €	435 363 €	17,35 €
	2019	1 284 908 €	35 027 €	171 453 €	206 480 €	
	2020	1 107 112 €	31 319 €	174 475 €	205 794 €	
	2021	932 637 €	27 491 €	177 617 €	205 108 €	
	2022	755 020 €	23 548 €	170 285 €	193 833 €	
	2023	584 734 €	19 510 €	112 965 €	132 475 €	
	2024	471 769 €	16 025 €	85 960 €	101 985 €	
	2025	385 809 €	13 671 €	86 174 €	99 845 €	
	2026	299 635 €	11 294 €	82 130 €	93 424 €	
	2027	217 505 €	8 936 €	52 525 €	61 461 €	
	2028	164 980 €	6 598 €	38 590 €	45 188 €	
	2029	126 390 €	4 880 €	40 308 €	45 188 €	
	2030	86 081 €	3 085 €	42 103 €	45 188 €	
	2031	43 978 €	1 210 €	43 978 €	45 189 €	

Prospective de la charge de la dette Globale / Budget ZAE

1er janvier 2019

(hors nouveaux flux)						
Nb habitants	Année	CRD au 01/01	intérêts	capital	annuité	montant par habitant
25410	2016	350 058 €	15 571 €	8 764 €	24 335 €	0,96 €
25313	2017	571 973 €	17 017 €	41 336 €	58 352 €	2,31 €
25090	2018	530 638 €	16 341 €	42 012 €	58 352 €	2,33 €
	2019	488 626 €	15 744 €	42 608 €	58 352 €	
	2020	445 918 €	14 925 €	43 427 €	58 352 €	
	2021	402 490 €	14 183 €	44 170 €	58 352 €	
	2022	358 321 €	13 417 €	44 935 €	58 352 €	
	2023	313 385 €	12 626 €	45 726 €	58 352 €	
	2024	267 658 €	11 809 €	12 526 €	24 335 €	
	2025	255 132 €	11 237 €	13 098 €	24 335 €	
	2026	242 034 €	10 639 €	13 696 €	24 335 €	
	2027	228 338 €	10 013 €	14 322 €	24 335 €	
	2028	214 016 €	9 360 €	14 976 €	24 335 €	
	2029	199 040 €	8 676 €	15 660 €	24 335 €	
	2030	183 381 €	7 961 €	16 375 €	24 335 €	
	2031	167 006 €	7 213 €	17 122 €	24 335 €	
	2032	149 884 €	6 431 €	17 904 €	24 335 €	
	2033	131 980 €	5 614 €	18 722 €	24 335 €	
	2034	113 259 €	4 759 €	19 576 €	24 335 €	
	2035	93 682 €	3 865 €	20 470 €	24 335 €	
	2036	73 212 €	2 930 €	21 405 €	24 335 €	
	2037	51 807 €	1 953 €	22 382 €	24 335 €	
	2038	29 424 €	931 €	23 405 €	24 335 €	
	2039	6 020 €	68 €	6 020 €	6 087 €	

3. Budget SPANC 2018 – résultats comptables

Budget Annexe SPANC

Compta 2018

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Montant Compta	Article	libellé	Montant Compta
011 - Charges à caractère général		43 066,52 €	70 - Ventes de produits et services		69 840,00 €
604	Achats études, prest services, équip & Tx		70128	Autres taxes et redevances	69 840,00 €
6226	Honoraires	42 407,72 €	74 - Subvention d'exploitation		0,00 €
6237	Publications	658,80 €	74	Subvention agence de l'eau (solde)	0,00 €
6261	Frais d'affranchissement		75 - Autres produits de gestion courante		100,00 €
012 - Charges de personnel		14 095,28 €	7588	Autres produits de gestion courante	100,00 €
6332	Cotisation FNAL	37,21 €			
6336	Cotisations CNFPT et CDG	185,96 €			
6411	Salaires	10 299,36 €			
6451	Cotisations à l'URSSAF	1 147,11 €			
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 351,38 €			
6458	Cotisations autres organismes sociaux	24,00 €			
6475	Médecine du travail	50,26 €			
65 - Autres charges de gestion courante		30,00 €			
6541	Admissions en non-valeur	30,00 €			
67 - Charges exceptionnelles		180,00 €			
673	Titre annulé sur exercice antérieur				
678	Autres charges exceptionnelles	180,00 €	002	Excédent exercice 2017 reporté	117 182,61 €
023 - Virement à la section investissement		0,00 €			
Total		57 371,80 €	Total		187 122,61 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Montant Compta	Article	libellé	Montant Compta
4581	Travaux pour tiers	0,00 €	13111	Subv. Agence de l'eau	
			4582	Titres à particuliers	17 730,56 €
			021	Virement section de fonctionnement	
Total		0,00 €	Total		17 730,56 €

4. Budget ZAE – résultats comptables

Budget Annexe ZAE

Compta 2018

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Compta	Article	libellé	Compta
011 - Charges à caractère général		1 159,20 €	042 - Op d'ordre de transfert entr section		607 133,28 €
60631	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 159,20 €	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	607 133,28 €
61521	Entretiens des terrains				
616	Assurances		74 - Dotations, subventions et participation		64 400,00 €
6226	Honoraires divers		7477	Dotation du budget principal CCSA	64 400,00 €
6226	Frais de notaire				
66 - Charges financières		33 357,54 €			
66111	Rembt intérêts emprunts	33 357,54 €			
043 - Op d'ordre à l'intérieur de la section		607 133,28 €			
6015	Achat des terrains de Brienon	341 294,28 €			
6015	Achat des terrains de St-Florentin	230 679,00 €			
6015	Achat des terrains de Percey	35 160,00 €			
Total		641 650,02 €			671 533,28 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Compta	Article	libellé	Compta
16 - Emprunts et dettes		83 347,18 €	16 - Emprunt en Euros		690 483,28 €
1641	Rembt capital emprunts	83 347,18 €	1641	Emprunts en Euros	571 973,28 €
040 - Op d'ordre de transfert entre section		607 133,28 €			
3555	Stocks de terrains aménagés	607 133,28 €	1678	Avance du budget général CCSA	118 510,00 €
Total		690 480,46 €			690 483,28 €

5. Budget Port – résultats comptable

Budget Annexe PORT

Compta 2018

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Montant Compta	Article	libellé	Montant Compta
011 - Charges à caractère général		17 619,64 €	002 - Résultat reporté		354,20 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	10 705,27 €			
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	1 274,52 €	70 - Ventes		64 243,11 €
6066	Carburants	19,92 €	706	Préstations services - places de port	56 461,20 €
6068	Autres matières et fournitures	1 754,33 €	707	Vente de marchandises	7 781,91 €
6132	Locations immobilières	0,00 €			
61521	Entretien bâtiments	260,95 €	75 - Autres produits de gestion		4 500,00 €
61551	Entretien matériel roulant	37,80 €	752	Revenus des immeubles non affectés à des activités	4 500,00 €
6161	Primes d'assurances / Multirisques	1 732,55 €	758	Produits divers de gestion courante	0,00 €
6262	Frais de télécommunications	1 534,30 €			
6281	Cotisations diverses	300,00 €			
012 - Charges de personnel		31 250,67 €			
6332	Cotisation versées au FNAL	109,35 €			
6336	Cotisations au centre national	546,73 €			
6411	Salaires	21 870,01 €			
6451	Cotisations à l'ursaff	6 691,07 €			
6451	Cotisations aux caisses de retraites	922,63 €			
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 037,72 €			
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €			
6475	Médecine du travail, pharmacie	73,16 €			
023 - Virement à section investissement		215,67 €			
678	Autres charges exceptionnelles	215,67 €			
Total		49 085,98 €	Total		69 097,31 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Montant Compta	Article	libellé	Montant Compta
2315	Immobilisations en cours		021	Virement à la section de fonctionnement	
001		10 506,98 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	10 506,98 €
Total		10 506,98 €	Total		10 506,98 €

6. Les commentaires

L'en cours de la dette est très légère au regard des budgets mis en œuvre pour gérer notre communauté de communes. Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 6 millions d'€ sans les opérations d'ordre de bilan résultant des ventes d'actifs en 2018.

Deux postes importants dans les charges à caractère général sont à observer, savoir les contrats de prestations de services pour 2 millions d'€ et le poste d'entretien des voiries pour 1 million d'€. Le ratio des charges de personnel (17,8%) est tout à fait satisfaisant au regard d'autres EPCI de notre taille.

Les excédents dégagés permettent de supporter nos investissements sans avoir recours à l'emprunt, laissant à notre communauté de communes un fort potentiel d'aménagement de notre territoire. Au cours de l'année 2018, nous nous sommes attachés à faire rentrer un grand nombre de valeurs qui nous étaient dues par des clients mais aussi des organistes de soutien. Ainsi pas moins de 369.000 € ont pu être collectés sur les exercices 2016 et 2017.

Au niveau des investissements réalisés sur les deux premiers exercices de fusion entre ex CCF et ex CCSB, il est remarquable de constater que notre gestion rigoureuse a permis d'investir en services et biens incorporels et corporels 4.983.000 € financés sans emprunts nouveaux. De plus, nous avons remboursé plus de 620.000 € de capital d'emprunt sur cette même période et avons amortis près de 300.000 € de subventions reçues antérieurement.

Pour cela, nous avons capitalisé 2.060.000 € provenant de nos excédents de fonctionnement, nous avons su collecter et encaisser en subventions diverses près de 650.000 € auprès de l'Etat, la Région, le Département et l'Adème, auxquelles sommes se sont ajoutées 290.000 € de participation des communes (les 15%) pour les travaux routiers.

Enfin les amortissements pour 1.342.000 € et la vente des biens pour 282.000 € ont apporté un supplément de cash bien utile. La récupération de la TVA pour plus de 900.000 € a permis de boucler l'ensemble de nos investissements.

L'ensemble des budgets se solde tous par un résultat cumulé positif :

Budget principal.....	1 267 762,10 €
Budget SPANC.....	147 481,37 €
Budget ZAE.....	29 886,08 €
Budget Port.....	20 011,33 €

TOTAL.....	1 465 140,88 €

Après deux ans d'harmonisation des politiques et de recadrage de ces dernières, notre établissement est désormais tournés pleinement vers l'avenir ce qui se concrétise dans les perspectives pour l'année 2019.

EN MATIERE DE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les années 2017 et 2018 ont été caractérisées par un volume conséquent de travaux de voirie réalisés sur l'ensemble de notre territoire. Ainsi dans de nombreuses communes, les travaux réalisés sont largement visibles et ont permis de répondre aux attentes des communes.

Cet effort sera poursuivi sur l'année 2019 sur la base d'un travail collaboratif avec les communes afin d'établir un nouveau programme à mettre en œuvre sur cette nouvelle année. L'importance des travaux déjà réalisés ainsi que les perspectives d'investissement dans le cadre d'autres politiques nécessitera cependant une réduction des moyens affectable à ce poste sans remettre en cause la volonté de poursuivre le travail engagé mais en l'étalant sur des durées plus longues de réalisation. Cette même philosophie sera également mise en œuvre pour tout ce qui est signalisation horizontale où la réflexion portera, après l'état des lieux réalisé par un prestataire sur le fait de trouver des solutions plus pérennes que la simple peinture au sol permettant un étalement des phases d'entretien. Par ailleurs, nous allons relancer le marché de balayage des voiries communautaires.

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Yonne nous propose de couvrir intégralement notre territoire par le déploiement de la fibre optique et non uniquement les 14 communes initialement retenues. Cette évolution supposera un accroissement de notre effort financier sur les prochaines années puisque nous cofinançons le programme à hauteur de 100 € la prise.

En matière d'accompagnement des communes, notre établissement poursuivra ses efforts afin de soutenir les projets d'investissements communaux.

EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Si les années 2017 et 2018 ont été des temps de mise en place et d'observation des acteurs en place, celle de 2019 sera celle de la mise en œuvre effective d'une politique qui fonde l'avenir de notre territoire, sur la base d'une stratégie opérationnelle en faveur des entreprises et porteurs de projets présents sur notre territoire. Pour ce faire, nous allons nous doter en interne d'une personne ressource qui aura à mettre en œuvre tout l'accompagnement indispensable pour faire de notre territoire un espace compétitif en s'appuyant d'abord sur ses forces vives déjà présentes et en assurant sa promotion en partenariat avec les autres acteurs du développement économique. Ce travail pourra s'articuler avec l'action de structures qui œuvrent déjà au quotidien pour le développement économique de notre territoire.

En matière touristique, afin de profiter de la dynamique d'interlocuteurs locaux, l'Office de tourisme communautaire va déployer des outils de communication/promotion touristique sur Brienon-sur-Armançon et Seignelay.

En matière d'équipement touristique, notre établissement va continuer à développer les sentiers de randonnée et envisager leur inscription au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ce qui leur permettra de bénéficier d'un rayonnement plus important pour attirer des touristes sur notre territoire, et de bénéficier d'un accompagnement financier du Département pour leur mise en place. En 2019, au vu de l'étendue des sentiers déjà créés et de ceux à mettre en œuvre, notre établissement aura à conventionner avec les communes concernant leur entretien.

En ce qui concerne le canal de Bourgogne, un travail sur une signalétique et des services harmonisés le long du linéaire générera des sollicitations auprès de notre établissement sur lesquelles il conviendra de se positionner.

Enfin, chaque année notre établissement réalise des travaux d'entretien sur la plateforme aéronautique de Saint Florentin-Chéu, il aura encore à le faire en 2019 afin de conserver à cet équipement tous ses facteurs d'attractivités.

EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

La principale modification à intervenir en 2019, c'est le passage à la collecte tous les 15 jours pour les ordures ménagères à l'exception de Saint Florentin (ville) et Brienon (Ville). Le travail sur la prévention et autre sensibilisation sur les enjeux de la gestion des déchets va se poursuivre en 2019 en collaboration avec le Syndicat des Déchets du Centre Yonne.

La mise en place de ce nouveau système de collecte ainsi que les économies réalisées sur les nouveaux marchés de prestation permettent d'envisager une baisse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2019.

En matière d'espaces naturels, notre communauté a pris l'ensemble des compétences liées à l'eau en milieu naturel. Ainsi en 2019, les communes concernées n'auront plus à participer financièrement au financement du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon. Autre volet de cette évolution, il existe sur notre territoire des espaces naturels, souvent en zone inondable sur lesquels notre établissement pourrait être appelé à intervenir en partenariat avec les syndicats de bassin.

En matière de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), l'année 2019 sera marquée par la reprise en gestion directe de la compétence sur l'intégralité du territoire communautaire et la généralisation de la redevance. Le programme de réalisation des diagnostics initiaux sera poursuivi sur certaines communes et les démarches de contrôle vont débiter pour les installations les plus anciennes.

Enfin, fort de l'accompagnement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, nous allons lancer la démarche propre à obtenir une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des schémas préalables et autre étude de gouvernance relatifs au transfert à terme de la compétence eau potable et assainissement collectif.

EN MATIERE DE SERVICE A LA POPULATION

A compter du 1^{er} septembre 2019, notre établissement va reprendre en régie directe le Relais des Assistantes Maternelles (RAM) de Saint Florentin et devra se doter du personnel adapté à ce

genre de mission. Cette reprise en gestion globale va permettre de renouveler le mode de fonctionnement du RAM afin d'assurer sur l'ensemble du territoire un niveau de service identique.

Depuis le 1^{er} janvier notre communauté assure le portage de repas sur l'ensemble de son territoire. Pour harmoniser le mode de fonctionnement du service et se conformer aux règles en vigueur, un nouveau marché de fourniture de repas va être lancé. Après cette étape, notre établissement va mettre en œuvre une communication pour informer nos partenaires, dont les communes, de l'existence du service et de son mode de fonctionnement. Après une phase d'observation, une phase de réorganisation des secteurs de livraison pourrait être envisagée en fonction du volume d'activité et des distances à parcourir.

En matière d'animation, l'année 2019 sera celle de la mise en œuvre du règlement d'attribution des aides aux associations œuvrant dans le domaine de l'animation territoriale du sport et de la culture notamment.

Concernant le sport, l'année qui débute sera celle de la construction du boulodrome qui sera achevée cette année. Ce sera également celle du lancement et la réalisation des études propres à la construction du centre aquatique communautaire dont la construction interviendra à partir de 2020. Parallèlement, sur proposition du Conseil Départemental, financeur de l'action, nous aurons à nous réinterroger sur le fonctionnement de notre école multi-sport notamment par un renforcement de l'implication des associations sportives locales.

Enfin, pour ce qui est de l'école de musique, cette année sera marquée par la construction de ses nouveaux locaux dont la livraison est prévue pour le début de l'année 2020. Cet équipement, construit dans une logique de développement durable et de performance acoustique permettra d'accroître le rayonnement de notre école bien au-delà de nos limites territoriales en mettant à disposition des élèves mais également des sociétés musicales de notre territoire des installations en phase avec les pratiques actuelles.

VIII – BUDGET PREVISIONNEL 2019

1. Budget principal de fonctionnement

Une première esquisse du budget principal 2019 laisse entrevoir une dépense de fonctionnement de l'ordre de 8 460 000 € qui, tenu compte du report positif n-1 d'une part et d'un total de recette de l'ordre de 7 700 000 €, produit un budget en suréquilibre de 500 000 €.

Cet excédent prévisionnel servira le financement futur du complexe aquatique, un équipement majeur pour notre EPCI, Il est prudent de commencer à épargner pour plus tard minimiser le recours à l'emprunt. S'agissant, d'un équipement lourd, il sera obligatoire d'emprunter pour boucler les coûts d'investissement.

2. Budget principal d'investissement

Concernant les dépenses d'investissement 2019, elles ressortent pour environ 4 200 000 € comprenant 132 000 € d'amortissement des subventions, 171 000 € de remboursement du capital des emprunts, 295 000 € de subventions d'équipements versées, 335 000 € d'immobilisations corporelles et 3 253 000 € d'équipements (voiries, boulodrome et école de musique pour l'essentiel)

Nos investissements seront financés par un FC TVA de 555 000 €, d'un excédent de fonctionnement capitalisé de 1 016 000 €, des subventions pour 1 255 000 € et des amortissements pour 868 000 €.

3. Budget SPANC 2019

Les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 132 000 € pour une recette prévisionnelle de 100 000 €. Le report n-1 permet de sortir avec un excédent de 115 000 €

Pour le budget d'investissement de 160 000 €, il est équilibré par 78 000 € de subvention de l'Agence de l'eau, par 74 000 € de participation des particuliers et de 8 000 € viré par le fonctionnement.

4. Budget ZAE

Les dépenses s'établissent à 108 000 € en provisionnant les pertes sur les stocks qui s'équilibre avec le report positif n-1 et la vente de terrain pour 76 000 €.

Les dépenses sont du remboursement de capital d'emprunt pour 43 000 € et de la valorisation des stocks de terrain restant. L'équilibre est assuré par les emprunts en cours et le virement du fonctionnement pour 45 000 €.

5. Budget port

En 2019, nous transcrivons l'ensemble des écritures, notamment d'investissement, qui étaient inscrites sur le budget principal.

Tenu compte d'un amortissement de 82 000 € les dépenses s'établissent à 154 000 €, équilibrées par 63 000 € de produits des services et des ventes, par 7 500 € de loyers, de 32 000 € d'amortissement des subventions et d'une opération d'ordre de 22 000 €.

En investissement, le budget est en suréquilibre de 28 000 €.

6. commentaires

Eu égard à l'annualité des programmes d'investissements que ce soit de la voirie, des aménagements des déchèteries ou bien d'opérations ponctuelles de travaux, notre établissement n'a pas eu à s'engager dans des démarches de pluri annualités en dehors des reports éventuels de crédits.

A ce jour, un seul programme s'inscrit dans une démarche pluriannuelle à savoir l'aménagement numérique, opération dont la communauté de communes n'est pas maîtresse d'ouvrage mais à laquelle elle contribue fortement. Le tableau prévisionnel des appels de contribution est le suivant :

Tableau intégrant d'une part le programme de montée en débit signé par notre établissement ainsi que la première tranche de déploiement de la fibre optique sur 14 communes

Opération	Année 2018 (*)	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Med	21 780 €	38 028 €	16 248 €	16 248 €	
FTTH 1 ^{ère} tranche	194 840 €	389 680 €	194 840 €	194 840 €	194 840 €
TOTAL	0 €	427 708 €	211 088 €	211 088 €	194 840 €

(*) Du fait d'une réception tardive des pièces comptables ces contributions seront inscrites dans les restes à réaliser

Pour les opérations d'investissement sur 2019 (boulodrome et école de musique), eu égard au calendrier envisagé, la communauté de communes ne devrait pas avoir à les inscrire dans une perspective pluriannuelle. En revanche la construction du centre aquatique pourrait nécessiter cette inscription.

IX – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Après 2 ans d'adaptation et d'harmonisation l'effectif de la communauté de communes s'est stabilisé et tout accroissement est désormais lié à la mise en œuvre ou le renforcement d'une nouvelle politique.

Ainsi la priorité a-t-elle été mise sur les postes opérationnels en lien avec les politiques menées plutôt que sur les postes purement administratifs. Par ailleurs, notre établissement s'appuie pour son action tant sur des prestataires que sur du personnel mis à disposition par d'autres structures publiques.

Le coût global du personnel communautaire est de 936 044 € pour 25 postes dont la répartition par politique en effectif est la suivante :

Politique	Postes	%	ETP	
SERVICES OPERATIONNELS	20	80 %	18,84	81 %
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	0	0 %	0	0 %
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2	8 %	2	8,6 %
dont chargé de mission	1		1	
dont gestionnaire de port	1		1	
ENVIRONNEMENT	11,5	46 %	11,53	49.60 %
dont collecte et TRI	7		7	
dont propreté	1		1	
dont déchèterie	3		3	
dont SPANC	0.5		0.53	
SERVICE A LA PERSONNE	6,5	26 %	5,31	22.80 %
dont RAM	2		1,5	
dont Portage de repas	2,5		2,47	
dont école de musique	2		1,34	
SERVICES FONCTIONNELS	5	20 %	4,40	19 %
DIRECTION GENERALE	1		1	
COMPTABILITE -RH	2		2	
SECRETARIAT GENERAL	1		1	
COMMUNICATION	1		0,40	

Le budget est en croissance par rapport au réalisé 2018 du fait du glissement naturel des rémunérations, de l'emploi à plein temps du directeur de l'école de musique, du recrutement de la personne en charge du portage de repas ainsi que du futur recrutement du chargé de mission développement économique, et de l'animatrice du RAM.

Au cours des années précédente a été mis en place :

- ⇒ Compte personnel de formation
- ⇒ Régime de remboursement des frais de formation
- ⇒ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel
- ⇒ Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Les services communautaires fonctionnent sur la base de 35h par semaine. Toute heure supplémentaire est récupérée. Les heures supplémentaires sont payées conformément au règlement voté en assemblée et toujours de manière exceptionnelle.

X – CONCLUSION

Les aléas de notre fusion début de l'année 2017 sont désormais, loin derrière nous. Les compétences attribuées à ce jour à notre communauté de communes sont également maîtrisées, les finances sont saines et sereines, tous les investissements réalisés à ce jour ont été financés grâce à nos excédents de fonctionnement ainsi que par le cash dégagé par les amortissements. Le budget 2019 sera établi au plus juste pour dégager un excédent de l'ordre de 500 000 € afin de commencer l'épargne nécessaire à la construction d'un équipement majeur pour notre territoire.